

« Dans les hôpitaux, la fin de la prime à l'intérim »



Par
Libération , Le Parisien
 1###@#@2###

Nathalie Raulin note dans Libération que « *pour mettre un terme aux « dérives financières » de l'intérim médical, le gouvernement a décidé de contraindre les hôpitaux à appliquer la loi Rist, votée en avril 2021* ».

La journaliste explique ainsi qu'à partir du lundi 3 avril, « *tout établissement public de santé qui accepterait de verser aux médecins intérimaires des rémunérations supérieures au plafond légal (initialement fixé à 1170 euros brut pour 24 heures de garde) ne serait plus remboursé par le comptable public* ».

« *Impensable pour des médecins intérimaires, habitués à des rémunérations autrement plus confortables (de l'ordre de 1200 euros à 1500 euros net hors période de fête)* », relève Nathalie Raulin.

Eric Reboli, président du SNMRH, remarque que « *la plupart de mes 1000 adhérents disent qu'ils prendront des vacances prolongées à partir d'avril. Il est inenvisageable pour eux de faire plusieurs centaines de kilomètres pour aller tenir une garde de 24 heures dans des conditions souvent dantesques pour un tarif maximum de 1170 euros brut* ».

Vincent Gorse, le président du conseil de surveillance du centre hospitalier Sud-Gironde, à Langon, note pour sa part que « *certains remplaçants touchent parfois plus de 2000 euros net par vacation de 24 heures dans des services en tension comme les urgences ou la maternité. Avec un plafond à 1170 euros brut, certains vacataires ont déjà annoncé que cela ne servait à rien de les appeler : ils ne viendront pas* ».

Le responsable ajoute que « *les urgences vont connaître plusieurs ruptures de soins en l'état des prévisions début avril* ».

Nathalie Raulin souligne que « *selon un (...) recensement réalisé (...) par le syndicat Action Praticiens Hôpital, quelque 25 services d'urgences hospitalières seraient menacés de fermeture totale ou partielle en avril, faute de suffisamment de médecins pour remplir les tableaux de garde* ».

« *De quoi faire craindre que les efforts déployés par les agences régionales de santé (ARS) et les directions hospitalières depuis janvier ne suffisent pas à éviter une forte dégradation de l'accès aux soins, hors des grandes métropoles* », poursuit la journaliste.

Emilie Bérard, déléguée régionale de la Fédération hospitalière de France en Occitanie, déclare ainsi : « *On est sur le pied de guerre. Grâce à la solidarité interétablissements, on a résolu 80% des problèmes. Mais il reste des points critiques en Ariège, en Aveyron ou en Lozère* ».

Nathalie Raulin indique que « *François Braun a (un peu) revu sa copie. Pour éviter un gel total du marché de l'intérim et éloigner le risque de crash sanitaire, décision a été prise de porter le plafond légal de rémunération de 1170 à 1390 euros brut pour une garde de 24 heures* ».

Eric Reboli réagit : « *100 euros net de plus ? Mais cela ne change rien du tout ! Il nous prend vraiment pour des marchands de tapis !* ».

La journaliste observe que « *pour le ministre de la Santé, pas question de reculer. A ses yeux, la réforme est indispensable pour « éviter la destruction du service public hospitalier ». Car l'intérim médical aspire de manière désormais inquiétante les forces vives de l'hôpital* ».

Elle relève que « *selon un rapport du Centre national de gestion, le nombre de praticiens hospitaliers en disponibilité a explosé en 10 ans, passant de 1291 en 2012 à 5561 en 2022. Ils représentent désormais 12,2% de l'ensemble des praticiens hospitaliers, contre seulement 3,1% en 2012* ».

un ancien directeur d'ARS

Nathalie Raulin note cependant que « *pour sécuriser au maximum leur offre de soins après avril, de nombreux hôpitaux, avec l'accord des ARS, ont ces dernières semaines proposé des ponts d'or à leurs*

intérimaires réguliers pour les convaincre de réintégrer l'hôpital ».

Nicolas Berrod relève pour sa part dans Le Parisien : « *Signe que le gouvernement a pris conscience de l'ampleur des risques ? Le ministre de la Santé François Braun a fait un geste lundi après-midi, en annonçant que la rémunération maximale des médecins intérimaires sera strictement plafonnée à 1390 euros la garde à partir du lundi 3 avril, au lieu des 1170 euros prévus jusqu'à présent ».*

Le journaliste note aussi que « *la « loi Rist », du nom de la députée de la majorité Stéphanie Rist et adoptée en avril 2021, prévoit que chaque hôpital a interdiction de dépasser ce plafond. Mais elle n'était pas vraiment appliquée jusqu'à présent ».*

Nicolas Berrod s'interroge : « *Les intérimaires, qui se déplacent parfois sur de longues distances et sans lesquels de nombreux services hospitaliers ne peuvent pas fonctionner, sont-ils prêts à jouer le jeu et à accepter cette main tendue ? Rien n'est moins sûr. Surtout pour ceux, peu nombreux, qui peuvent empocher jusqu'à 3000, voire 4000 euros la garde ».*

Le journaliste constate que « *cette échéance du 3 avril tombe mal pour le gouvernement. En pleine crise sociale, marquée par une nouvelle journée de manifestations contre la réforme des retraites ce mardi, il préférerait éviter des services hospitaliers perturbés... voire fermés à cause d'un manque d'intérimaires. Les dirigeants du SNMRH se disent « déterminés à refuser tout plafonnement qui sous-entend que la pratique de la médecine est irresponsable et méprisante ».*

Le syndicat réagit ainsi : « *Sous prétexte de moralisation et de dénonciations de quelques brebis galeuses que nous condamnons fermement, il s'agit de détruire encore davantage l'hôpital public, et avec lui notre pays ».*

Date de publication : 29 mars 2023

Site réalisé et édité par [Santor Edition](#)  tous droits réservés.

PDF généré sur www.mediscoop.net le 30 mars 2023.